



DIRECTION ACHATS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION

Objet : Appel d'offres ouvert n° 32/BKAM/2023 : Nettoyage permanent, désinsectisation, dératisation et dereptilisation des locaux de Bank Al Maghrib

LOT 1 : Zone nord

LOT 2 : Zone centre

LOT 3 : Zone sud

Comme prévu dans l'avis rectificatif de l'appel d'offres cité en objet, une séance de présentation publique a été organisée par la Banque au profit des concurrents le 14 avril 2023 à 11h00 au site Annakhil en présence des membres suivants :

- Représentant de la DA
- Représentants de la DIL
- Représentants de la société G4S INTEGRATED SERVICES MOROCCO
- Représentants de la société JAMAIN BACO
- Représentants de la société ARTIS ENVIRONNEMENT
- Représentants de la société HYATT NEGOCE
- Représentants de la société GARDNET SERVICES 1

Pour rappel, la date limite de dépôt des offres de soumission prévue initialement pour le 27 avril 2023 à 10h00 est reportée au 04 mai 2023 à 10h00

Synthèse des discussions

Durant la séance, les concurrents ont pris connaissance des pièces justificatives à produire par les concurrents, ainsi que les réponses aux questions ci-dessous soulevées :

- Q : Pour le prix n°7 relatif au nettoyage de la salle blanche, s'agit-il d'un nettoyage effectué chaque trimestre ou d'un nettoyage quotidien ?
- R : Il s'agit d'un nettoyage quotidien payé trimestriellement comme stipulé au niveau du CPS
- Q : Pour la tour CFC, merci de nous décrire le site vu que la visite n'a pas été prévue
- R : Il s'agit de 4 étages de plateau bureau (étages 21,22,23, et 24) de la tour CFC, ou le nettoyage extérieur des façades n'est pas compris
- Q : Pour la révision des prix par rapport à l'augmentation du SMIG ?
- R : La révision des prix n'est pas prévue dans le cadre du présent marché. Les actualisations du SMIG devront se réaliser automatiquement sur la base de la décomposition du prix communiquée par le titulaire du marché (partie RH uniquement).
- Q : Pouvez vous revoir les modalités de paiement pour les prestations relatives aux travaux quotidiens, hebdomadaires, et mensuels ?
- R : Les prestations relatives aux travaux quotidiens, hebdomadaires, et mensuels seront réglés **mensuellement** au prix global et forfaitaire indiqué sur les bordereaux des prix. La version MAJ du dossier sera communiqué à l'ensemble des concurrents.